



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°270



Théologie et sciences religieuses

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Nicole BELAYCHE, EPHE Paris

Experts :

M. Christophe BOUNEAU, Université Bordeaux 3

M. Didier CHOLLET, Université de Rouen

M. Till KUHNLE, Université de Limoges

M. Fabrice MALKANI, Université Lyon 2

Mme Isabelle TOURNIER, IFSTTAR Versailles-Satory

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Michel PETIT

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale (ED) de théologie et sciences religieuses (ED 270) de l'Université de Strasbourg est une école multidisciplinaire. Son thème principal ressortit au domaine des religions (principalement abrahamiques) abordées comme des réalités de foi et, de façon moindre, à celui des sciences religieuses. Seule habilitée en France à délivrer des diplômes publics de théologie et de droit canonique, appuyée sur les trois seules institutions françaises publiques de recherche et d'enseignement en théologie et en droit canonique (les Facultés de théologie catholique et protestante et l'Institut de droit canonique qui relève de la Faculté de théologie catholique), elle encadre les doctorants de deux équipes d'accueil (EA 4377 & 4378) et d'un laboratoire interne de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) 7012 pour le droit canonique.

Elle est membre du Collège des écoles doctorales (CED) de l'Université de Strasbourg et correspond à une ED de taille moyenne au sein de ce collège.

Outre le doctorat en théologie et sciences religieuses, l'ED délivre désormais un doctorat en éthique (collaboration en bioéthique avec la Faculté de médecine) et en sciences juridiques. Chacun de ces doctorats recouvre plusieurs « spécialités ».

La situation de l'ED à Strasbourg (où les fonds documentaires religieux sont riches), son appartenance au réseau francophone européen Théodoc et ses autres relations européennes et internationales lui assure un certain rayonnement qui se marque dans un nombre important de doctorants étrangers.

La gouvernance de l'ED et son fonctionnement sont bien réglés, conformément à l'arrêté du 7 août 2006.

La formation doctorale (108 heures sur trois ans) dans des séminaires, journées doctorales (six journées par an) et rencontres annuelles dans le cadre du réseau Théodoc, est satisfaisante et variée et l'information est bien diffusée. Pourtant, le suivi personnalisé des doctorants est inégal et la durée des thèses reste encore élevée, due pour partie au nombre important de doctorants non financés.

Synthèse de l'évaluation

Evaluation des résultats de l'école doctorale

● Appréciation globale :

L'ED 270 apparaît comme très importante du fait de l'unicum d'une formation en théologie dans le dispositif public français. Elle est bien adossée aux unités de recherche qui lui sont rattachées et bien pilotée, mais il serait possible d'envisager une interdisciplinarité moins « interne », ouverte en direction à la fois du Collège des écoles doctorales de l'Université de Strasbourg et de l'international non francophone.

● Points forts :

- Bon adossement aux équipes de recherche (deux EA et une équipe d'UMR).
- Gouvernance satisfaisante de l'ED.
- Offre de formation doctorale diversifiée grâce à l'appartenance à des réseaux, notamment Théodoc.

● Points faibles :

- Durée des thèses trop longue et taux d'abandon incertain.
- Cohérence thématique de l'ED (articulation entre théologie et sciences religieuses) peu visible.
- Conception un peu restreinte de l'interdisciplinarité, surtout centrée sur les disciplines des EA et de l'équipe d'UMR, avec une ouverture à renforcer vers d'autres ED de sciences humaines et sociales (notamment les ED 519 et 520).
- Pourcentage de thèses financées encore faible.

Evaluation du projet de l'école doctorale

- Appréciation globale :

Le projet présenté traduit une nette prise de conscience des améliorations possibles, mais il reste un peu succinct sur les modalités envisagées et les questions que pose la conception de la cohérence thématique de l'ED, de son interdisciplinarité et de son ouverture.

- Points forts :

- Ambition de consolidation de l'ED dans une Université de Strasbourg désormais unifiée.
- Conscience qu'il faut développer la mobilité des doctorants et améliorer le suivi à mi-parcours.
- Attention résolue aux besoins individuels de formation.

- Points faibles :

- Manque de précisions sur la réalité scientifique et pédagogique du lien entre théologie et sciences religieuses.
- Intégration insuffisante des doctorants en droit canonique.
- Manque de précisions sur le chiffrage budgétaire du projet.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de :

- rester généralement vigilant sur l'application des dispositions réglementaires et, notamment, de poursuivre l'effort de renforcement en matière de durée des thèses et de taux de thèses financées ;
- mieux affirmer la cohérence thématique de l'ED entre la théologie et les sciences religieuses et de mieux intégrer les doctorants en droit canonique ;
- renforcer l'ouverture de l'ED vers les autres ED du Collège doctoral de l'Université de Strasbourg ;
- prévoir une procédure d'évaluation par audit externe à l'ED.

Notation

Résultats :

- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A
- Encadrement (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : B

Projet :

- Qualité et pertinence du projet (A+, A, B, C) : B
- Adossement scientifique (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) : B

Appréciation détaillée

- Fonctionnement :

L'ED 270 applique l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. Elle s'est dotée de deux conseils (un conseil plénier et un conseil restreint) et d'un bureau.

Le conseil plénier comporte 27 membres (neuf enseignants-chercheurs et un représentant IATOS, six membres extérieurs, quatre doctorants élus pour une durée de deux ans, et sept invités permanents).

La direction est équilibrée : le directeur est nommé par le président de l'Université de Strasbourg, sur proposition du conseil plénier (en alternance, un enseignant HDR de la Faculté de théologie catholique ou protestante, ce qui décide en retour de l'appartenance du directeur adjoint). Judicieusement, les calendriers des fonctions quinquennales des directeur et directeur adjoint sont décalés par rapport au calendrier du contrat quinquennal de façon à faciliter la transition.

Le conseil restreint est composé de treize membres (les neuf enseignants-chercheurs du conseil plénier et les responsables de master, ainsi que la secrétaire de l'ED, personnel de l'établissement à temps complet, au titre d'invité permanent). Il est chargé de la gestion financière et des admissions dérogatoires.

Le bureau, réuni une fois par semaine, s'occupe du fonctionnement régulier. Il est élu pour quatre ans (renouvelé le 12 avril 2011). Il est composé des directeur et directeur-adjoint, d'un représentant de chacune des deux EA et de l'Institut de droit canonique, de la secrétaire de l'ED et, selon les dossiers à traiter, d'un représentant des doctorants.

La politique de l'ED concernant le recrutement des doctorants est bien maîtrisée. Les thèses financées sont encore peu nombreuses, ce qui peut expliquer une faible mobilité des doctorants à l'international.

L'auto-évaluation, en interne et au niveau du réseau Théodoc, ne porte que sur les activités scientifiques de l'ED.

Les nombreux doctorants venus rencontrer le comité d'experts se sont montrés globalement satisfaits, sinon par l'absence de lieu de rencontre.

- Encadrement :

En dehors du concours aboutissant au contrat doctoral, le choix du sujet de thèse reste « l'objet d'une discussion entre les futurs directeurs et les doctorants ».

L'inscription en thèse est directe lorsque le mémoire de 2^{de} année de master (M2) de théologie de Strasbourg a obtenu au moins la note de 14/20.

La nouvelle charte des thèses date de 2009-2010 et ne pose pas de problèmes.

Pour 168 doctorants inscrits actuellement, le nombre de titulaire d'habilitation à diriger des recherches (HDR) (45) apparaît favorable. Le taux de 4,3 thèses encadrées par HDR est assez bon. Pour autant, le taux d'encadrement maximum constaté de 15,5 doctorants pour un même directeur, quelles qu'en soient les raisons, suscite l'interrogation, le Conseil scientifique de l'Université de novembre 2006 ayant fixé à 12 le taux maximal.

Les données de l'établissement pour les doctorants inscrits au 30 septembre 2011 font apparaître que 62 % d'entre eux (104/168) relèvent, au regard du financement, de la catégorie des « doctorants non financés pour la thèse » (92 salariés sur emploi public ou CDI secteur privé ; 4 enseignants du secondaire ou du primaire ; 8 autres situations), ce qui constitue une particularité de cette ED. Le faible pourcentage de « doctorants financés pour la thèse » (16 %) et le pourcentage de « doctorants non financés » (22 %) restent problématiques. Sur les 27 doctorants directement financés, l'ED compte actuellement 10 contrats doctoraux. L'ED, qui bénéficie d'un contrat supplémentaire attribué dans ce cadre, pourrait tirer d'autres profits de l'environnement favorable que constitue l>IDEX de l'établissement.

La durée moyenne des thèses est importante, en lien sans doute avec la forte proportion de salariés et avec la spécificité des thèses en sciences humaines. Elle évolue de 5,8 ans en 2008-2009 à 5,5 ans en 2009-2010.

Le nombre moyen de thèses soutenues par an est de l'ordre de 10 % des inscrits, mais il varie de 14 à 23 soutenances par an. Ce taux est faible et lié au nombre de thèses de 6 ans et plus ; en effet, 5 ou 6 ans après la première inscription, le nombre de soutenances devrait être plus important. Le nombre d'abandons annoncé (12 en 2011-2012) est estimé par l'ED à 20 %. Du fait du taux de soutenance par rapport aux inscrits, ce taux d'abandon apparaît incertain.

D'une manière générale, les prérogatives des directeurs de thèse sont assez bonnes. La fréquence des contacts entre les doctorants et leur directeur est assez variable : du contact très fréquent au contact insuffisant. Les échanges du comité avec certains doctorants et avec les représentants des doctorants ont montré que certains doctorants n'avaient de contact avec leur directeur que trois fois en un an et demi. Ces cas sont isolés, mais invitent à la vigilance sur tous les engagements de la charte des thèses, signée par toutes les parties.

L'offre de formations spécifiques est de bonne qualité, sans doute facilitée par un nombre d'équipes de recherche et de thématiques limité. En revanche, les formations générales sont moins riches, e.g. le faible taux de participation des doctorants de l'ED 270 aux doctorales ne peut pas être uniquement justifié par le taux important de salariés.

- Suivi et Insertion :

Le suivi des doctorants se fait sur la base d'un calendrier rigoureux et de manifestations programmées. La journée de rentrée (en novembre) est suivie de six après-midi de formation doctorale par an et de rencontres internationales du réseau Theodoc. Au moment de l'inscription en 2^{ème} année, puis en 3^{ème} année, un état de l'avancement des travaux est demandé. À partir de l'inscription - dérogatoire - en 4^{ème} année, le calendrier prévisionnel de la soutenance doit avoir été établi. Dans l'année à partir de la troisième année, les doctorants présentent l'avancement de leur travail au sein des groupes de recherche de l'ED ou du réseau international Theodoc. On pourrait imaginer que l'ED fasse participer activement les doctorants dès la deuxième, voire la première année, aux travaux des groupes de recherche et vérifie effectivement l'avancement des travaux à mi-parcours.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle - déjà assurée pour la majorité des doctorants qui exercent un métier -, on note un nombre important d'étudiants étrangers (dont certains obtiennent un financement de leur pays) qui sont les futurs enseignants de théologie dans les séminaires de leurs pays. L'encouragement à la mobilité favorise les possibilités d'obtention de contrats post-doctoraux, comme l'attestent les chiffres en augmentation constante (d'un peu de plus de 7 % en 2005 à 40 % en 2007). Le taux de réponse (100 % en 2007) et les résultats d'insertion, selon les indicateurs fournis, témoignent aussi d'un bon suivi de l'insertion professionnelle des docteurs.

- Adossement scientifique :

Sur la carte universitaire nationale, l'ED 270 peut se prévaloir historiquement et statutairement de son « unicité ». D'un triple point de vue administratif, pédagogique et scientifique, elle est en effet très solidement adossée aux deux seules Facultés publiques françaises qui assurent la recherche et l'enseignement en théologie et en droit canonique : la Faculté de théologie catholique, avec en particulier en son sein l'Institut de droit canonique, et la Faculté de théologie protestante.

Par cet état de fait historique inscrit dans la trajectoire de l'Université de Strasbourg, l'ED 270 joue un rôle scientifique spécifique non seulement à l'échelle de l'Hexagone, mais aussi beaucoup plus largement aux trois échelles européennes, francophones et internationales : elle incarne ainsi un positionnement scientifique international multiscalair, avec ses avantages compétitifs (rente de situation à exploiter au bénéfice de l'ensemble de la formation doctorale) et ses difficultés logiques de mise en cohérence. Les risques centrifuges ne sont en effet pas absents.

L'ED 270 est adossée scientifiquement, d'une part et très logiquement, aux deux EA des Facultés de théologie (EA 4377 « Théologie catholique et sciences religieuses » et EA 4378 « Théologie protestante ») et, d'autre part, à l'axe de recherche en droit canonique rattaché à l'UMR 7012 PRISME-SDRE (« Politique, religion, institutions et sociétés : mutations européennes - société, droit, religion en Europe »). L'ED soutient les manifestations scientifiques proposées par ces équipes de recherche, en premier lieu les deux EA de théologie, mais on regrettera que les articulations avec les autres ED du Collège des écoles doctorales de l'Université de Strasbourg restent pour l'instant limitées, notamment avec l'ED 520 Humanités. L'ED 270 entretient cependant des liens fructueux avec la Maison interuniversitaire des sciences de l'homme d'Alsace (MISHA). L'interdisciplinarité est en effet une pratique scientifique résolument mise en œuvre à l'intérieur de l'ED, mais principalement entre les différents champs et perspectives des théologies catholique et protestante, comme semblent en attester les cinq axes affichés dans le

dossier fourni. En revanche, les relations avec les équipes d'historiens de l'Université de Strasbourg semblent bien réduites.

Comme indiqué précédemment, la recherche en droit canonique et en droit des religions constitue un axe rattaché à l'UMR 7012 PRISME, qui relève d'une autre ED. La question de la cohérence scientifique de l'ED est alors posée par cet adossement scientifique inégal : « naturel » et en parfaite harmonie et coordination des relations avec les deux EA de théologie ; moins affiché et en quelque sorte « dissymétrique » avec l'UMR PRISME, où le droit canonique n'est qu'une composante scientifique active d'une fédération beaucoup plus vaste. Au-delà de la différence d'appropriation de l'ED 270 par les enseignants et surtout par les doctorants, cette dissymétrie, avec deux cercles sécants de taille fort inégale, pose la question fondamentale de l'identité scientifique de l'ED, reflet de son adossement scientifique complexe, voire ambigu lorsqu'il s'agit de la place du droit canonique. Quelques précisions auraient pu être apportées relativement à la réalité scientifique (et pédagogique) du lien entre « Théologie et Sciences religieuses ». L'intégration du droit canonique, au bénéfice de la formation globale de tous les doctorants, paraît perfectible.

L'ouverture de l'ED 470 au niveau national est nécessairement limitée par le fait qu'aucune institution similaire publique n'existe en France. Mais, par un processus de fertilisation croisée, l'ED bénéficie d'une très bonne insertion dans un réseau d'institutions privées : l'Institut catholique de Paris, l'Institut de théologie protestante (Paris et Montpellier), le Centre Sèvres et l'Institut catholique de Lyon.

À l'échelle internationale, l'ED manifeste surtout son dynamisme au sein des réseaux Théodoc (francophone, avec les facultés de théologie de Louvain-la-Neuve, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg) et EUCOR (Confédération européenne des universités du Rhin supérieur). L'augmentation des post-doctorants à l'étranger semblerait témoigner d'un engagement, récent, plus ferme en direction de l'international. C'est dans l'ensemble de ces réseaux que se fait la coopération de l'ED, par l'organisation de journées de formation, par la possibilité donnée aux doctorants de présenter l'état de leur recherche devant un public divers et de faire appel aux compétences des enseignants de ces autres universités. Pourtant la situation de Strasbourg, voisine de l'Allemagne où les facultés de théologie sont publiques, semble encore insuffisamment exploitée (de même que les « liens », p. 40, avec l'Italie pour le droit canonique). Le nombre de cotutelles (cinq) reste étonnamment bas.

- **Projet :**

Les trois mots-clés du projet cités par les responsables de l'ED sont « consolidation », « amélioration » et « ouverture ». Notamment les deux premiers éléments ont été développés d'une manière convaincante dans le dossier écrit, anticipant ainsi sur quelques points critiques relevés par le comité d'experts : les déficits relatifs à la mobilité des doctorants, le suivi des doctorants et une meilleure structuration de la formation de nature à permettre de réduire la durée des études doctorales.

Par ailleurs, en matière de communication, un développement du site de l'ED est envisagé. Mais, l'absence de plan budgétaire dans le dossier ne permet pas de jugement avisé sur la faisabilité du projet.

Lors de la visite, les responsables de l'ED ont été confrontés au problème soulevé par les doctorants en droit canonique. Il faudrait envisager une meilleure intégration de toutes les spécialités au sein de l'ED.

La cohérence thématique au sein de l'ED 270 apparaît peu visible. Elle conditionne pourtant l'ouverture de l'ED, qui se voit actuellement, comme l'indique le dossier, comme « tributaire de la formulation des projets de recherche des EA de théologie catholique, de théologie protestante, et de l'axe de recherche en droit canonique ». Le dialogue transdisciplinaire continue d'être principalement envisagé entre les disciplines constituant l'ED, ce qui prive de donner à l'ED un rayonnement à sa mesure étant donné son « unicité » historique.

Une articulation plus importante avec les autres ED du Collège des écoles doctorales et une plus grande ouverture au niveau international, notamment en direction des pays voisins, seraient souhaitable et devraient être poursuivies.

Indicateurs

1 • Encadrement :

Nombre de doctorants inscrits (Ni)	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an (Na)	Durée moyenne des thèses en années (Ds)**	Durée moyenne estimée des thèses (De=Ni/Na)	Proportion estimée de doctorants potentiellement en difficulté (Ta)*	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
168	45	4,30	15,5	15,25	5,5	11	0,5	16,07	2,38	0

* $Ta = (De - Ds) / De$

** Il convient de déduire les congés maternité, les congés parentaux ainsi que les congés maladie de longue durée.

2 • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	21,43 %	13,64 %	15,00 %
Taux d'insertion dans le secteur public (secteur d'activité autre que ES et R)	42,86 %	45,45 %	30,00 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	28,57 %	13,64 %	15,00 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	7,14 %	22,73 %	40,00 %
Taux de réponse	82,35 %	95,45 %	100,00 %



Observations de l'établissement

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations et des
Diplômes
Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur (AERES)
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Strasbourg, le 10 JUL. 2012

Objet : Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°270 «Théologie et Sciences religieuses»
Réf. : AB/EW/N° 2012-469

Cher collègue,

Affaire suivie par
Eric WESTHOF
Vice-président Recherche
et formation doctorale

Tél : +33 (0)3 68 85 15 80
Vp.recherche@unistra.fr

Direction de la recherche

Je vous remercie pour l'évaluation de l'école doctorale de Théologie et Sciences religieuses - ED 270 - dirigée par M. Yannick COURTEL.

Au nom de l'Université, je tiens à apporter les précisions suivantes :

- en matière de financement des thèses, le nombre de contrats doctoraux accordés par l'université ne peut excéder le plafond d'emplois fixé. Les critères actuels de répartition entre les écoles doctorales sont décidés chaque année en conseil scientifique après discussion avec les directeurs des écoles doctorales. Ils sont basés, entre autres, sur la durée moyenne des thèses et l'évaluation de l'AERES. Dans le cadre de l'International PHD Programme l'université augmentera le contingent de contrats doctoraux dans tous les domaines de la recherche.
- Le directeur de l'école doctorale répond dans sa note d'observation générale sur la durée des thèses.
- Sur la cohérence thématique de l'ED entre théologie et sciences religieuses et l'intégration des doctorants en droit canonique de même que sur l'ouverture de l'ED vers les autres ED du Collège des écoles doctorales de l'Université de Strasbourg, le directeur de l'école doctorale répond dans sa note d'observations générales.

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Alain BERETZ



Observations générales sur le rapport d'évaluation de l'école doctorale 270, théologie et sciences religieuses, de l'Université de Strasbourg.

Yannick Courtel, directeur.

Remarque d'ensemble

En 2008, lors de la précédente visite d'un comité de l'AERES, l'ED 270 avait été très bien évaluée (A+). Il en avait été de même antérieurement. Parmi les points forts énumérés dans la synthèse finale du rapport de l'AERES, figuraient le dynamisme général des équipes d'accueil, les conditions de travail des doctorants, l'encadrement, un très bon secrétariat, le choix très varié des séminaires et des journées doctorales, l'activité des groupes de recherche, l'ouverture interdisciplinaire effective des équipes, la stimulation à publier. Deux points faibles étaient relevés : le « taux très réduit de financement des doctorants » et le fait que l'ED « semble s'appuyer trop » sur le peu d'exigences en ce domaine des doctorants en théologie. Aucun de ces points forts n'a été négligé depuis quatre ans, quant au nombre de doctorants financés, il est passé de 20 en 2008 à 27 en 2011. Pour insuffisant qu'il reste, ce nombre est en augmentation. La note globale, « B », qui vient d'être attribuée à l'ED 270 est donc très surprenante et amène à se demander si l'école a été appréciée avec des critères correspondant à sa réalité de seule école doctorale habilitée, en France, à préparer des personnes à un diplôme d'Etat en théologie, une situation exceptionnelle qui l'amène à travailler avec des partenaires européens. Cette situation et cette démarche n'ont pas nui à sa réputation. Entre 2008 et 2012, l'ED 270 n'a pas cessé de se renforcer : les 168 doctorants qu'elle compte, en moyenne, viennent de 37 pays différents.

Observations sur la notation des résultats et du projet

Du côté des *résultats*, le fonctionnement et l'encadrement de l'ED sont tous deux notés A, le suivi et l'insertion, B. Du côté du *projet* la qualité est notée B et l'adossement scientifique A. Les points faibles les plus importants énumérés dans la partie *résultats* sont la « cohérence thématique » de l'ED qui est jugée peu visible et « une conception un peu restreinte de l'interdisciplinarité ». Les points faibles les plus importants notés dans la partie *projet* sont une nouvelle fois « la cohérence thématique » à quoi vient s'ajouter « l'intégration insuffisante des étudiants en droit canonique ». Le rédacteur de ces observations exprime son désaccord complet avec ces différents points.

- 1) Les raisons de la dégradation de la note de l'ED 270 sont sans doute à chercher dans un contresens sur sa nature qui est, comme son nom l'indique, une école de théologie *et* de sciences religieuses. Cet ordre a un sens.

- Si la théologie partage avec les sciences religieuses des thèmes de recherche, elle les traite prioritairement comme des « réalités théologiques ». L'ED laisse toutefois ouverte la possibilité que ces thèmes soient traités selon les méthodes propres aux sciences religieuses. Le thème principal de l'ED 270 ne ressortit donc pas tant au domaine des religions abrahamiques, en général, comme il est écrit au tout début du rapport (p.3), qu'à la manière dont ce thème est « médié » par les attendus de la théologie en sa double déclinaison catholique et protestante. Les thèmes de recherche ne sont cependant pas tous nécessairement envisagés comme relevant de ce savoir théologique avec ses sujets, ses méthodes et l'horizon théorique dans lequel ses résultats sont inscrits. L'intitulé général de l'ED reflète cette situation en mentionnant la théologie *et* les sciences religieuses bien que, dans les faits, et

comme le montre la liste des thèses soutenues, la plupart des doctorats présentés sont des doctorats en théologie catholique ou protestante.

- L'articulation entre théologie et sciences religieuses ne présente pas de difficultés. Ne peuvent préparer une thèse en théologie dans la spécialité « théologie catholique » ou « théologie protestante » que les étudiants ayant obtenu un master dans cette discipline et une note au moins égale à 14 à leur Travail d'Etude et de Recherche. Ce prérequis ne souffre pas d'exception. En revanche, peuvent préparer une thèse dans la spécialité « sciences religieuses » et sous la direction d'un Professeur spécialiste, des doctorants qui n'ont pas fait d'études en théologie et qui, parce qu'ils s'intéressent au « religieux », souhaitent traiter l'un de ses aspects selon une perspective historique ou sociologique (exemple de sujet : *Le bouddhisme en France et en République tchèque. Entre globalisation et insertion locale*).

2) Si la nature de l'ED 270 n'était pas celle qu'on vient de rappeler et s'il y avait plusieurs écoles doctorales de théologie et de sciences religieuses en France, les remarques sur la « conception restreinte de l'interdisciplinarité » et le renforcement souhaitable de l'ouverture de l'école vers d'autres ED en sciences humaines et sociales serait recevable or, tel n'est pas le cas.

- La remarque sur l'interdisciplinarité est irrecevable pour une raison de fond. Les axes de recherche autour desquels les équipes d'accueil en théologie structurent leurs travaux épousent la diversité interne des cursus de théologie qui sont pluridisciplinaires. Personne ne fait de la « théologie » sans faire de l'exégèse, de l'histoire, de l'éthique, de la philosophie, du droit, de la théologie au sens étroit du mot, etc. C'est là un fait. La préparation d'une thèse en théologie reste tributaire de cette pluridisciplinarité qui est constitutive de la discipline, tout en se limitant, en général, à deux secteurs (histoire et exégèse, théologie et philosophie, pour ne citer que quelques exemples). Un doctorant situe par conséquent sa recherche dans ces secteurs en cherchant à respecter les exigences méthodologiques de chacun. C'est ainsi qu'une véritable interdisciplinarité voit le jour, qui est constitutive des « réalités théologiques » étudiées. Le conseil de l'école doctorale poursuit cet objectif de formation interdisciplinaire quand il arrête la liste des 6 journées de formation doctorale annuelle ou accepte de soutenir financièrement une manifestation (un colloque en général) qui associe à l'une et/ou l'autre équipe d'accueil de l'ED, d'autres EA ou UR de l'Université de Strasbourg ou d'ailleurs (voir liste dans *Contrat quinquennal 2013-2017*, version imprimée, p.40-41). L'interdisciplinarité n'est donc nullement restreinte et, pour s'en convaincre, il suffit de faire l'inventaire de la diversité des disciplines auxquelles un doctorant en théologie s'est initié au cours de ses années de formation et qu'il lui faut mettre en œuvre dans son propre travail. A la raison de fond qui vient d'être rappelée s'ajoute une autre qui est de fait : l'interdisciplinarité conçue et surtout pratiquée dans l'ED n'exclue aucunement les rapports avec d'autres filières ou écoles doctorales du site. Les enseignants-chercheurs des deux équipes d'accueil et de l'axe de recherche en droit canonique travaillent en collaboration avec ceux d'autres équipes (langues, sociologie, droit, médecine, philosophie, la liste est longue) et, fréquemment, les doctorants en théologie valident, au titre de leurs heures de formation obligatoire, leur participation à des séminaires ou à des journées d'étude organisées par d'autres ED au sein de l'Université de Strasbourg, quand ils n'y préparent pas une autre thèse, en philosophie par exemple.

- Quant à l'ouverture, il faut redire qu'il n'y a pas, en France, d'autres ED de théologie et de sciences religieuses que celle de l'Université de Strasbourg. Pour cette ED, l'ouverture vers d'autres institutions n'est pas une éventualité, mais une réalité. Cela explique pourquoi l'ED

270 est, avec d'autres institutions, à l'origine du réseau Théodoc qui réunit les facultés de théologie francophone européennes dans le but de structurer les coopérations et de faciliter la mobilité des doctorants et des enseignants. Mais les partenaires de l'ED 270 ne sont pas uniquement dans ce réseau ! Un rapide parcours du programme des activités de formation organisées depuis 2008 (*Contrat*, p.30-37) montre que pour chacune des journées ou presque, sont intervenus des chercheurs et des enseignants-chercheurs de disciplines diverses qu'ils soient membres du CNRS, d'un département de l'Université de Strasbourg, de l'EPHE, des universités de Freiburg-Bg, Angers, Bruxelles, Zürich, Barcelone, Kinshasa, Athènes, Oxford, Poitiers, sans parler de celles du réseau Théodoc. Et cette ouverture internationale se retrouve dans la composition des jurys de thèse dans lesquels figurent très régulièrement des collègues allemands et suisses. Les seules limites à l'ouverture de l'ED sont donc linguistiques. On peut le regretter, mais cela ne saurait être imputé à charge d'une ED de théologie et de sciences religieuses tournée vers des partenaires européens et français. Quant au rapport avec les autres ED du site, il faut rappeler que le Collège des Ecoles Doctorales les fédère toutes et que les décisions y sont prises collégialement. Sans doute n'y a-t-il pas eu dans le quadriennal qui s'achève des opportunités de travail avec l'ED des humanités, comme il y en avait eu auparavant (organisation de journées communes), mais ce n'est pas là une loi, pas même une règle.

- 3) Le rapport relève l'adossement scientifique « inégal » de l'ED 270 aux équipes d'accueil de théologie et à l'axe de recherche en droit canonique (*rapport*, p.7), adossement qui mettrait en question la « cohérence scientifique », partant « l'identité scientifique » de l'ED (*id.*), toutes choses que soulignerait, à sa façon, un « problème soulevé par les doctorants en droit canonique », celui de leur intégration (*id.*). Cependant la première remarque pose un problème qui n'en est pas un, ce qui expliquerait pourquoi après une pareille charge, il est tout de même mis « A » à l'adossement scientifique de l'ED ; la seconde appelle quelques corrections.

- Rappelons que l'institut de droit canonique est une institution strasbourgeoise presque centenaire qui dépend de la faculté de théologie catholique. Dans cette faculté, l'institut jouit d'une autonomie relative tant les matières enseignées, les recherches menées et les débouchés professionnels sont spécifiques. Cette particularité est reconnue par l'ED 270 qui mentionne toujours son adossement à 2 équipes d'accueil en théologie et à un axe de recherche en droit. Reconnaître ce point, c'est prendre acte de ce que, dans le précédent quadriennal, les enseignants en droit canonique de la faculté de théologie catholique, invités à intégrer une unité de recherche de grande taille, ont choisi de mener leurs recherches dans le cadre de l'UMR 7012-PRISME et non pas dans celui de l'équipe d'accueil 4377 (théologie catholique). Cette décision n'a pas soulevé d'objections tant il a paru évident que des recherches dans le domaine du droit de l'Eglise trouvent leur place dans celui, plus général, du droit des religions. Ce choix n'a pas d'incidence sur la cohérence ou l'identité de l'ED. L'institut de droit canonique a été et reste une composante de la faculté de théologie catholique. Les thèses en droit canonique offrant des débouchés professionnels dans des secteurs comme la recherche ou les juridictions ecclésiastiques propres aux institutions catholiques, ces thèses ont toujours été préparées et soutenues dans l'ED 270. Jamais cette situation n'a présenté le moindre problème. Jamais il n'en a été fait mention dans les différents conseils de l'ED 270 où figurent pourtant le directeur de l'UMR 7012-PRISME, le responsable de l'axe de recherche et celui du master en droit canonique (*Contrats*, p.21-22). Le droit canonique étant le droit de la seule Eglise catholique, les propositions d'organisation de journées de formation faites par les membres de

l'axe de recherche en droit canonique sont en conséquence moins nombreuses que celles qui émanent des deux équipes de théologie travaillant toujours de concert à la définition d'un programme de formation. Néanmoins, une journée de formation a eu lieu en 2009 (*Contrat*, p.32), une autre est programmée en 2012-2013, et la participation de l'ED, en mai 2011, au colloque international sur « le *Ius particulare* dans le droit canonique actuel » (*Contrat*, p.41) n'a pas été négligeable. Les sujets prioritaires de thèse proposés à de futurs candidats aux contrats doctoraux sont ouverts à toutes les disciplines qui entrent dans le périmètre de l'ED. La présence de l'axe de recherche en droit canonique n'est donc pas un problème pour l'ED et la « dissymétrie » de ses rapports avec l'UMR-PRISME (*rapport*, p.7) concerne, peut-être, celui-ci, mais pas celle-là.

- Reste la recommandation de veiller à l'intégration des doctorants en droit canonique qui vient à la suite d'une remarque faite par l'un d'entre eux lors de la rencontre avec le comité AERES. Si cette recommandation exprime un réel malaise et non pas un sentiment individuel, il n'y a aucune raison de douter que la doctorante en droit canonique élue depuis novembre 2011 au conseil scientifique de l'ED saura alerter les conseillers.

Conclusion

- La direction de l'ED 270 est consciente de l'effort à poursuivre pour améliorer le taux de thèses financées et diminuer leur durée. Les deux choses sont d'ailleurs liées. La durée moyenne, inférieure à 6 ans, s'explique comme suit : a) la majorité des doctorants de l'ED est salariée au sens strict du terme (65%) et cette caractéristique pèse sur les statistiques puisque la durée théorique d'une thèse faite par un doctorant salarié est de 6 ans, b) quand de jeunes chercheurs ont une thèse financée, ils mettent entre 3 et 4 ans pour parvenir au terme de leur recherche, c) l'ED est attractive et nombreux sont les étudiants étrangers admis en première année au terme d'une procédure dérogatoire. Bien que tous aient obtenu au moins 14 à leur Travail d'Etude et de Recherche, beaucoup ont besoin de temps pour s'adapter à la façon dont la recherche en théologie est menée en Europe. Ceci explique cela. Pour sa part, le financement public d'une thèse de théologie est difficile à obtenir en conséquence de quoi un doctorant se lance dans une recherche lorsqu'il a déjà une activité professionnelle et cela ne l'incite pas à chercher d'autres financements. Le soutien de l'Université de Strasbourg est donc très précieux (3 contrats doctoraux de l'Université chaque année), celui du MESR, aussi (1 contrat tous les 3 ans fléchi sur l'Ecole Biblique de Jérusalem). Mais d'autres ressources sont cherchées. Ainsi, les deux porteurs du projet ANR sur le *Lexique de la Septante* ont formulé un sujet de recherche de manière à obtenir un contrat doctoral *Idex*.

- En matière de budget, les grandes lignes des financements alloués à l'ED ont été indiquées (cf. *Contrat*, p. 43-44). Les prévisions de dépenses sont faites en fonction de ces financements. Leur montant varie peu d'un exercice à l'autre et l'utilisation qui en est faite pour réaliser les projets, non plus (organisation des journées de formation, aide à la mobilité des doctorants, contribution à leur participation aux activités de recherche d'autres institutions universitaires en France ou à l'étranger...), c'est pourquoi il n'a pas semblé judicieux d'en exposer les détails. La direction de l'ED admet qu'elle aurait pu communiquer sur la réalisation à titre gracieux de certains projets comme la création, l'entretien et le développement du site de l'école.

- Les points faibles les plus importants énumérés dans le *rapport* et rappelés dans les recommandations pour l'établissement (manque de précisions sur le lien entre théologie et

sciences religieuses, ouverture internationale un peu étroite, place du droit canonique et intégration des doctorants de cette discipline) sont, pour les uns, surprenants (l'ouverture et l'interdisciplinarité) et pour les autres (la cohérence thématique et l'adossement scientifique), peu conformes à la réalité d'une ED particulière qui contribue au développement du savoir théologique en France et en Europe tout en laissant ouverte la possibilité d'un traitement différent du « religieux ».

- La note globale attribuée à l'ED 270 apparaît donc incompréhensiblement sévère.